

NOTE DE SYNTHÈSE

Annexé au BUDGET PRIMITIF 2025

De la commune de TANNAY

VOTÉ le 09 avril 2025

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2025

1- Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Tannay : source INSEE

2013	2024
596 hab	579 hab

L'analyse des ratios de Tannay :

La population DGF de Tannay :

2022	2023	2024
679 hab	676 hab	673 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2022	2023	2024
1 055 €	1 134 €	1216 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2022	2023	2024
1 425 €	1455 €	1421 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

③ Produit des impositions directes / population :

2022	2023	2024
503 €	531 €	553 €

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière en raison de la revalorisation de la base imposable et de l'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taxes	Bases effectives 2023	Bases effectives 2024	% évolution	Bases effectives 2025	% évolution
Taxe foncière bâtie	791 334	806 004	+ 1,85 %	819 500	+ 1,67 %
Taxe foncière non bâtie	74 978	77 885	+ 3,88 %	79 200	+ 1,69 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	311 535	328 410	+ 5,42 %	302 900	- 7,77 %

Taux d'imposition 2025 :

- Taxe foncière bâti : 39,30 %
- Taxe foncière non bâtie : 44,17%
- Taxe d'habitation : 20,88 %

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

**4 Dépenses d'équipement brut / population :**

2022	2023	2024
741 €	181 €	264 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé en 2024 comme : la réfection de la toiture du préau de l'école maternelle, la réfection de la voirie de la rue Lelimosin et l'acquisition d'un toboggan pour l'aire de jeux.

5 Encours de la dette/population :

2022	2023	2024
539 €	664 €	775 €

Ce ratio représente le capital restant dû par rapport à la population DGF. On constate une légère hausse en raison de la souscription d'un prêt relais sur 2 ans dans l'attente du versement de la subvention FEADER pour les travaux de création de la route forestière

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2025	26792,13	8981,40	17810,73	276850,55
2026	26831,23	8005,62	18825,61	258024,94
2027	26870,36	7440,41	19429,95	238594,99
2028	26909,54	6857,08	20052,46	218542,53
2029	26948,79	6255,07	20693,72	197848,81
2030	26988,09	5633,82	21354,27	176494,54
2031	27027,46	4992,74	22034,72	154459,82
2032	27066,87	4331,26	22735,61	131724,21
2033	27106,34	3648,75	23457,59	108266,62
2034	27145,87	2944,58	24201,29	84065,33
2035	27185,47	2218,10	24967,37	59097,96
2036	27225,10	1468,63	25756,47	33341,49
2037	27264,82	695,50	26569,32	6772,17
2038	6822,40	50,23	6772,17	0
TOTAL GENERAL	358184,47	63523,19	294661,28	1994083,96

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. (annexe 1)

La structure de la dette est composée d'un emprunt à taux variable indexé sur le livret A.

6 DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2022	2023	2024
72,57 €	72,60 €	84,80 €

Ce ratio confirme le maintien au niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat par habitant stable.

7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2022	2023	2024
46,16 %	44,72 %	45,50 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité qui a très légèrement augmenté.

8 (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2022	2023	2024
83,20 %	82,90 %	103,45 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles uniquement le recours à l'emprunt.
 On constate cette année que la marge d'autofinancement n'est plus envisageable.

2 - Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Annexe 2 : tableau des subventions aux associations.

3 - Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : Néant

ACQUISITIONS : Néant

4 - BUDGET 2025

Nous avons terminé l'année 2024 avec un excédent cumulé de 418 766,36 € qu'il convient de le reporter en 2025.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2024	BP 2025	% BP 2025 / Reçu 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	73 459,00	76 050,00	+ 3,53 %
73	IMPOTS ET TAXES	78 549,80	82 700,00	+ 5,28 %
731	FISCALITÉ LOCALE	373 322,00	372 616,00	- 0,19 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	274 797,93	269 724,00	- 1,85 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	151 191,55	153 100,00	+ 1,26 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	0	0	0
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 935,48	2 000,00	- 59,48 %
	RECETTES REELLES	956 255,93	956 190,00	- 0,01 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	0
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	280 876,67	251 641,44	- 10,41 %
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 237 132,60	1 207 831,44	- 16,92 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : + 3,53%

Par rapport à 2024, ce chapitre est en hausse en raison de la prévision d'une vente de bois un peu importante. Les recettes versées par les familles fréquentant la cantine, garderie et accueil de loisirs restent stable.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 5,28 %

Concerne principalement l'attribution de compensation ainsi que le fonds de péréquation des ressources réservé aux communes membres d'une communauté de communes.

Chapitre 731 = Fiscalité locale : - 0,19 %

En légère baisse malgré la hausse des bases d'imposition sans augmentation du taux.

Chapitre 74 = dotations et participations : - 1,85 %

On constate une baisse des dotations notamment de la Dotation Rurale de Solidarité de péréquation.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 1,26 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de nos logements communaux, en légère hausse puisque l'ensemble des logements sont occupés, seul un local professionnel est vacant.

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 59,48 %

Ce chapitre permet d'atténuer les charges de personnel par le remboursement d'indemnités journalières (moins d'agents en arrêt maladie).

Les dépenses de fonctionnement

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATÉ 2024	BP 2025	% BP 2025 / Mandaté 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 951,85	300 550,00	+ 8,13 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	365 379,17	386 220,00	+ 5,70 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 353,69	113 210,00	+ 40,89 %
66	CHARGES FINANCIERES	15 791,45	9000,00	- 43,01 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	0	0	0
68	Dotations provisions semi-budgétaires	45,08	500,00	+ 1009,14 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	0	0
	DEPENSES REELLES	818 366,24	888 325,00	+ 8,55 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	818 366,24	888 325,00	+ 8,55 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		227 519,50	

Chapitre 011 = charges à caractère général : + 8,13 %

Une hausse des charges courantes est prévue pour 2025 en raison du maintien de la hausse des matières premières ainsi que la prévision de travaux sur les bâtiments communaux.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 5,70 %

Une hausse des charges de personnel est prévue pour 2025 due aux éventuels remplacements de personnel en raison de départ à la retraite et arrêts de travail.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 40,89 %

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les contributions au SIEEN notamment par des travaux sur l'éclairage public, au SDIS en hausse. Les subventions aux associations sont en légère hausse également.

Chapitre 66 = Charges financières : - 43,01 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts qui sont en baisse en raison du remboursement anticipé du prêt relais pour les travaux de la route forestière.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : 0**Chapitre 014 = Atténuation de produits : 0**

Le reversement GIR se maintient, peu de changement prévisible.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAP.	RECETTES	Reçu 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers	22 845,30	293 000,00
1068	Affectation du résultat	100 000,00	167 124,92
13	Subventions d'investissement	144 088,84	959 708,70
16	Emprunts et dettes assimilés	0	400 000,00
165	Dépôts et cautionnement	2 190,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0	22 902,00
21	Immobilisations corporelles	0	0
	RECETTES REELLES	269 124,14	1 844 735,62
45	Opération pour le compte de tiers	199 755,65	0
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	0
	RESTES A REALISER	8 953,00	8 953,00
001	Solde d'exécution reporté	0	90 629,60
021	Virement à la section de fonctionnement	0	227 519,50
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	477 832,79	2 171 837,72

Les dépenses d'investissement

CHAP.	DEPENSES	Mandaté 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	156 590,76	42 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	2 937,60	3 499,20
21	Immobilisations corporelles	0	22 902,00
23	Dépenses d'équipement	174 874,47	1 936 729,00
27	Autres Immobilisations financières	0	0
45	Opération pour le compte de tiers	0	0
	DEPENSES REELLES	334 402,83	2 005 130,20
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	0
	RESTES A REALISER	166 707,52	166 707,52
001	Solde d'exécution reporté	43 847,36	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	544 957,71	2 171 837,72

Les recettes et les dépenses d'investissement sont assez importantes cette année même si les restes à réaliser sont moins conséquents en raison de l'achèvement de projets. D'autres opérations d'investissement sont prévues notamment la restauration des cloches et du beffroi de l'église, la création d'un chemin piéton sur la RD 34, les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Gendarmerie, l'isolation thermique de l'école maternelle et la réfection du préau de l'école primaire. Malgré ces nouveaux investissements, le budget est équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement est voté en suréquilibre en recettes et les dépenses se maintiennent.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 058-215802869-20250409-2025_017-BF



ANNEXE 1

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87,4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul de ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	26 792,13
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	26 792,13
Recettes réelles de fonctionnement	E	956 190,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / E	2,80

(1) Ratio défini aux articles L. 423-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4263-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1611-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ANNEXE 2

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	85

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					8 965,00
85748	24	Subvention	ASSOC SPORTIVE BOULISTE	Association	1 250,00
85748	16	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	365,00
85748	31	ASSOCIATION LA TRANSVERSE	Assoc. ASSOCIATION METALOVOICE	Association	1 000,00
85748	25	Subvention	Assoc. LA CROIX-ROUGE DELEGATION LOCALE ST SAULGE	Association	200,00
85748	20	Subvention	Assoc. TANNAYSIE EN FETE	Association	1 500,00
85748	14	Subvention	ASSOC AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA NIEVRE	Association	80,00
85748	22	Subvention	Assoc. A2CN - FLOTTEURS FM	Association	50,00
85748	12	Subvention	GENERATION MOUVEMENT DES HEURES D'AUTOMNE	Association	700,00
85748	27	subvention Téléthon	AFM	Association	80,00
85748	4	SUBVENTION	Assoc. LES TRAINIAUX DU COIN	Association	500,00
85748	15	Subvention	COMITE DE JUMELAGE NORHEM NAHE-TANNAY	Association	500,00
85748	29	subvention	OGEC SAINT LEONARD - ECOLE MIXTE PRIVEE	Association	200,00
85748	5	Subvention	JENNESSE SPORTIVE TANNAYSIE	Association	1 250,00
85748	8	Subvention	PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00
85748	32	SUBVENTION	Assoc. ECOLE TANNAYSIE	Association	900,00
85748	33	SUBVENTION	COMICE AGRICOLE CANTON DE LORMES	Association	50,00
85748	30	Subvention	Assoc. NATURE EN LIVRES	Autre personne de droit privé	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro d'identification de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.